

| | | |
|---|---|----------------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 20 mai 2022 | N° 2022-265 |

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|------------------------------------|---------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 20 mai 2022 | Délibération |
| | Direction Développement Economique | N° 2022-265 |

Economie sociale et solidaire - Expérimentation ' ESS Tech ' 2022-2023 - programme partenarial d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à l'innovation sociale, environnementale et technologique avec Bordeaux Technowest, ATIS et La Ruche - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte

Ces acteurs ont eu plusieurs occasions de collaborer ces deux dernières années, ou de constater les besoins de croiser leurs compétences complémentaires au service d'un meilleur accompagnement des porteurs de projet.

Par exemple, Bordeaux Technowest accompagne actuellement 5 à 6 projets du champ de la transition écologique (Bicycompost, Neoless, Circouleur, Kanopée etc.) qui, grâce à des formations *ad hoc*, pourraient inscrire leurs missions dans l'ESS et l'innovation sociale.

Fin 2021, en partenariat avec Bordeaux Métropole, Bordeaux Technowest a également lancé un appel à projets « transition écologique » pour accompagner 3 à 4 projets à potentiel « Tech », mais également pour orienter des projets ESS vers les incubateurs d'ATIS ou de La Ruche.

De façon réciproque, ATIS et La Ruche ont déjà accompagné des projets d'innovation sociale et/ou environnementale dont certains comme Circouleur (revalorisation des peintures) ou BoxEaty (offre de contenants consignés et nettoyables en verre) ont ensuite intégré Bordeaux Technowest afin de pouvoir confronter rapidement leur offre à un marché, préparer des levées de fonds et accélérer leur développement. Par ailleurs, Bordeaux Technowest et La Ruche coordonnent le programme "French Tech Tremplin".

Bordeaux Technowest sera porteur du programme et en assurera le pilotage et la coordination avec ses 2 partenaires.

Présentation des partenaires

Pour rappel, le développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) sur le territoire métropolitain est inscrit dans le schéma de développement économique de Bordeaux Métropole voté le 25 novembre 2021, et l'élaboration d'un plan d'actions spécifique est en cours. Dans le cadre actuel de la politique ESS, La Ruche et ATIS figurent parmi ces dispositifs d'accompagnement qui accueillent, informent, orientent et accompagnent les porteurs de projets d'innovation sociale et les structures de l'ESS et sont soutenus à ce titre par Bordeaux Métropole.

ATIS - Association Territoires et innovation sociale - accompagne, depuis 2010, l'émergence et le développement de projets d'innovation sociales et d'entreprises de l'ESS sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine : sont ciblés les projets à fort impact sociétal et environnemental et économiquement pérennes, créateurs d'emplois. Pour cela ATIS anime plusieurs

programmes dont la Fabrique à Initiatives et l'Incubateur d'Innovation Sociale. ATIS est implantée en Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, et Poitou-Charentes.

La Ruche, réseau national installé à Bordeaux depuis 2008 a pour mission de donner les moyens et les ressources nécessaires pour entreprendre à toutes celles et ceux qui souhaitent créer leur entreprise à impact positif. La Ruche développe des programmes d'incubation de 3 à 9 mois mêlant formations collectives, mentoring, mises en réseau et hébergement ("Les Audacieuses", "Premiers Pas", "les Ambitieuses", "French Tech Tremplin").

Enfin, Bordeaux Technowest, technopole de la métropole de Bordeaux, accompagne 70 startups sur ses 8 incubateurs, pépinière et centre d'affaires thématiques dont le centre de services Ecoparc situé sur la zone industrielle de Blanquefort, sur la transition écologique et l'écologie industrielle avec le réseau ZIRI (Zone d'intégration des réseaux intelligents). La technopole dispose d'outils de financement tels que le fonds d'investissement "Technostart" et la bourse de l'incubé.

Bordeaux Technowest s'appuie sur l'expertise de La Maison pour rebondir, du groupe Suez, en matière d'économie circulaire : animation de formations, mise à disposition d'experts via le mécénat de compétences, ouverture du réseau, organisation de visites inspirantes, terrains d'expérimentation, etc.

L'expérimentation d'un programme commun d'accompagnement

L'objectif du programme qui sera expérimenté en 2022-2023 est d'apporter un accompagnement des projets en s'appuyant sur les compétences complémentaires des partenaires.

Décliné sur l'année, il se composera de 8 ateliers collectifs pour apporter des contenus théoriques clef (innovation sociale, business plan, responsabilité sociétale, règlementation déchets, financements etc.) et de 24 rendez-vous de suivi individuels ciblés (8 par partenaire).

Ainsi, des ateliers « innovation sociale » seront animés par ATIS et La Ruche pour les projets accompagnés par Bordeaux Technowest, tandis que des ateliers orientés « développement d'affaires » seront organisés par Bordeaux Technowest pour les projets accompagnés par La Ruche et ATIS.

Des rencontres croisées s'appuyant sur les événements existants permettront de partager les réseaux et les opportunités de co-développement entre entrepreneurs. (ex. des startup-café de Bordeaux Technowest, les apéros de la communauté ATIS). Enfin, chaque partenaire sera systématiquement invité aux jurys de sélection des projets des différents parcours et incubateurs.

Budget prévisionnel de fonctionnement 2022-2023

Pour la mise en œuvre de cette action en 2022-2023, il est proposé par Bordeaux Métropole une subvention à Bordeaux Technowest qui porte financièrement cette expérimentation pour le collectif d'acteurs, ATIS et La Ruche, à charge pour Bordeaux Technowest de rétrocéder la part de chacun des acteurs, d'un montant de 27 200 €, sur un budget spécifique de 34 000 €, soit une participation métropolitaine de 80%. Le budget prévisionnel 2022-2023 est détaillé comme suit:

| Charges | En € | Recettes | En € | % |
|--------------------------|---------------|---|---------------|----------|
| Ateliers collectifs | 8 000 | Autofinancement (ATIS, La Ruche, Bordeaux Technowest) | 6 800 | 20% |
| Rdvs individuels | 9 600 | | | |
| Pilotage et coordination | 9 600 | | | |
| Evènements | 6 800 | Bordeaux Métropole | 27 200 | 80% |
| Total (en €) | 34 000 | Total (en €) | 34 000 | |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217-2et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU le schéma de développement économique voté en conseil métropolitain le 25 novembre 2021,

VU la demande formulée par l'association Bordeaux Technowest en date du 18 octobre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les acteurs d'accompagnement à la création d'entreprise, à l'innovation sociale, environnementale et technologique constituent une ressource forte sur le territoire et contribuent à la création d'emplois non délocalisables,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'association Bordeaux Technowest une subvention de fonctionnement d'un montant de 27 200 € au titre du programme expérimental "ESS-TECH" pour 2022-2023.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière et d'objectifs 2022-2023 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention métropolitaine à Bordeaux Technowest.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2022 et suivant, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame RECALDE, Madame SAADI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

| | |
|--|---|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 MAI 2022 | Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER |
| PUBLIÉ LE : 24 MAI 2022 | |